

### **Personnel Communal - Régime indemnitaire - Communication de M. le Député-Maire**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Puisque j'ai la parole et avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, je tiens à vous indiquer que le régime indemnitaire du personnel des collectivités locales s'est trouvé modifié par un décret du 6 septembre dernier et qu'une certaine effervescence s'est traduite au sein des services de la Ville, effervescence d'ailleurs bien compréhensible et j'ai fait passer ce matin un message à l'ensemble du personnel qui est ainsi conçu :

*«Face aux sérieuses menaces qui pèsent sur le régime indemnitaire de l'ensemble du personnel, le Député-Maire tient à réaffirmer qu'il mettra tout en oeuvre, tant au niveau local (ce qui est déjà fait) qu'au niveau national (il faudra des interventions parlementaires des Maires des Grandes Villes, etc.) pour qu'au minimum soient assurés les droits acquis et que soit poursuivie la politique menée à Besançon en matière de rémunération depuis une vingtaine d'années en faveur du personnel et dans l'intérêt d'une bonne gestion de la Ville».*

Bien entendu, c'est de ma propre responsabilité mais je vous livre ce message afin que vous soyez ainsi tenus au courant.

Dont acte.